

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DINGY-SAINT-CLAIR

L'an deux mille vingt-deux, le neuf juin, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Laurence AUDETTE, maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 03.06.2022

**Membres présents :** Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL, Catherine MARGUERET, Myriam CADOUX, Boris FOURNIER, Sophie GRESILLON, Hubert JOUVENOD, Josselin MAUXION, Anne-Laurence MAZENQ, Marie Louise MENDY.

**Membres excusés ayant donné pouvoir :** Laurent CHIABAUT (pouvoir à Myriam CADOUX), Philippe GAULTIER (pouvoir à Bruno DUMEIGNIL), Anne ROCHE BOUVIER (pouvoir à Catherine MARGUERET), Axelle JORCIN (pouvoir à Boris FOURNIER), Bruno PUECH (pouvoir à Sophie GRESILLON)

**Le quorum est atteint.**

Secrétaire de séance : Josselin MAUXION

### TARIFS BUDGET PRINCIPAL : EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF -N°26/2022

#### **Rapporteur : Laurence AUDETTE**

Mme RIOM et M. PATTY présentent les éléments de tarification actuels appliqués sur la commune et un comparatif est fait par rapport aux communes de la CCVT pour ce service de l'eau potable et celui de l'assainissement collectif. Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal la formule de révision des prix indiquée dans la convention de mise en concession et un consensus est proposé afin de maintenir la tarification dans la moyenne de la CCVT tout en permettant aux deux budgets de financer les investissements prévus au Plan Pluriannuel révisé.

**-Le Plan Pluriannuel d'investissement** a été actualisé conjointement par les services de la SPL et par une commission d'élus, **il se veut prudent au regard de l'inflation et met l'accent sur l'optimisation des ressources en eau et du patrimoine existant.**

**-Travaux du Plan Pluriannuel d'investissement déjà réalisés en 2020 et 2021 :** changement des compteurs permettant une mesure plus exacte des consommations, renouvellement et amélioration de la télégestion permettant la détection en temps réel d'anomalies (fuites, arrêts de pompes, défauts d'UV...), et donc une réactivité améliorée des services, renouvellement du réseau sur la « route de la Blonnière ».

**-travaux prévus pour 2022 à 2026 :**

#### ➤ **OPTIMISATION DE LA RESSOURCE :**

• **Les travaux de renouvellement du réseau de la Blonnière** (actuellement très fuyard) restent d'actualité et prioritaires et permettront une **économie certaine de la ressource existante**. Pour rappel, le réservoir de la Blonnière a une capacité de 50 m3 qui devrait suffire à l'alimentation du hameau, et le débit de fuite actuel est important (8m3/j sur 30m3/j d'eau mise en distribution).

Mme RIOM précise qu'un groupement de commande piloté par la SPL est lancé, pour un enfouissement des lignes électriques et une mutualisation des coûts avec la Régie d'Electricité.

• **Protection du captage Martinod :** ressource non protégée à ce jour, études et DUP nécessaires et en cours pour régularisation administrative.

• **Une étude modélisation** est programmée afin d'optimiser le rendement du réseau grâce à l'interconnexion des différentes ressources et l'alimentation des différents réservoirs.

• **Une étude spécifique** sur les possibilités d'utiliser au mieux la **ressource de Chessenay** est prévue pour 2024. Monsieur PATTY explique que la source concernée est effectivement très productive et que tout son potentiel n'est pas utilisé car la canalisation existante entre le captage et le réservoir est très insuffisante. Des travaux pourront

être entrepris afin d'assurer une ressource complémentaire pour le village et besoins actuels et futurs de la commune. Si pertinents, ces travaux seront mis en œuvre après transfert de la compétence à la CCVT (2026) afin d'optimiser les investissements compte-tenu de la proximité de la commune de la Balme de Thuy.

• **Travaux de sécurisation des réservoirs** : ceux-ci sont indispensables à la sécurité des interventions des personnels notamment lors des épisodes de surveillance et nettoyage.

### ➤ QUALITE DE L'EAU :

Le PPI prévoit la mise en place de dispositifs permettant **l'écrêtement des pics de turbidité** sur 3 sites (réservoirs de Blonnière, Curtils et Chef lieu), ce qui devrait permettre de diminuer les problèmes de turbidité **qui n'apparaissent qu'en période de fortes pluies**. Il est précisé qu'aucune non-conformité de l'eau n'a été relevée sur la commune depuis la prise en charge du suivi par la SPL.

La problématique d'eau non traitée du secteur des Curtils Haut sera résolue par l'installation d'un petit ouvrage comprenant un dispositif UV en amont du chalet existant.

### Priorisation des investissements : PPI associé :



## Investissements HT €



	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	CUMUL	
<b>Investissement</b>	<b>commune</b>									
1	Nanoir (2018)	462 777 €							0 €	
	Subventions	294 500 €								
2	Blonnière interconnexion/réservoir	15 000 €							0 €	
	Subventions accordées									
2	Route de Blonnière	5 833 €	366 000 €	28 000 €					394 000 €	
	Subventions accordées			90 000 €	90 000 €				180 000 €	
3	Captage Martinod	16 667 €			25 000 €				25 000 €	
	Subventions Prévues (50%)				12 500 €				12 500 €	
4	Distribution Blonnière				158 428 €	316 855 €			475 283 €	
	Subventions Prévues (20%)					31 686 €	63 371 €		95 057 €	
5	Télégestion			123 250 €	12 000 €				135 250 €	
	Subventions Prévues								0 €	
6	Installation réacteur UV					75 000 €			75 000 €	
	Subventions Prévues (20%)					15 000 €			15 000 €	
7	Sécurisation des réservoirs : échelles et points d'ancre				9 250 €	9 250 €	9 250 €	9 250 €	37 000 €	
	Subventions Prévues								0 €	
8	Ecrêtement turbidité Blonnière				5 000 €				5 000 €	
	Subventions Prévues (20%)				1 000 €				1 000 €	
9	Ecrêtement turbidité Chef-Lieu				5 000 €				5 000 €	
	Subventions Prévues (20%)				1 000 €				1 000 €	
10	Ecrêtement turbidité Curtils				25 000 €				25 000 €	
	Subventions Prévues (20%)				5 000 €				5 000 €	
11	Renouvellement des compteurs		6 000 €	55 000 €					61 000 €	
	Subventions Prévues								0 €	
12	Travaux urgents				30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	150 000 €	
	Subventions Prévues								0 €	
13	Etude modélisation							50 000 €	50 000 €	
	Subventions Prévues							15 000 €	15 000 €	
14	Etude amélioration débit Chessenay					12 000 €			12 000 €	
	Subventions Prévues (20%)					2 400 €			2 400 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>500 277 €</b>	<b>372 000 €</b>	<b>206 250 €</b>	<b>269 678 €</b>	<b>431 105 €</b>	<b>51 250 €</b>	<b>39 250 €</b>	<b>80 000 €</b>	<b>1 449 533 €</b>

**Seront à réétudier en fonction de l'amélioration du rendement** mis en place par les nouveaux investissements, **les projets de filtration/ultrafiltration et d'interconnexion Blonnière/Curtils**.

*Il est précisé que seules deux communes (Grand-Bornand et Thônes) bénéficient d'une filtration sur sable. La mise en place d'une filtration et a fortiori d'une ultra filtration, engendre de nouveaux coûts d'exploitation, dont certains indexés directement sur les cours de l'énergie.*

*En outre, Mme le Maire signale que plusieurs réévaluations du coût projet ont amené un questionnement sur le bien fondé de son maintien. Les services de l'Agence Régionale de Santé seront consultés pour avis.*

Un élu s'interroge sur la problématique **de la réserve incendie sur le hameau de la Blonnière et sur d'éventuelles nécessités d'approvisionner** le hameau lors d'épisodes de baisse de la ressource (cf 2018).

Madame RIOM explique que la commune peut renforcer la défense incendie par un dispositif de bache aujourd'hui peu coûteux et éprouvé, et que la SPL est tenue en cas de pénurie d'eau, d'assurer l'approvisionnement de la population. Elle dispose à cet effet **des moyens logistiques suffisants** pour réagir immédiatement afin d'alimenter le réservoir par camions citernes.

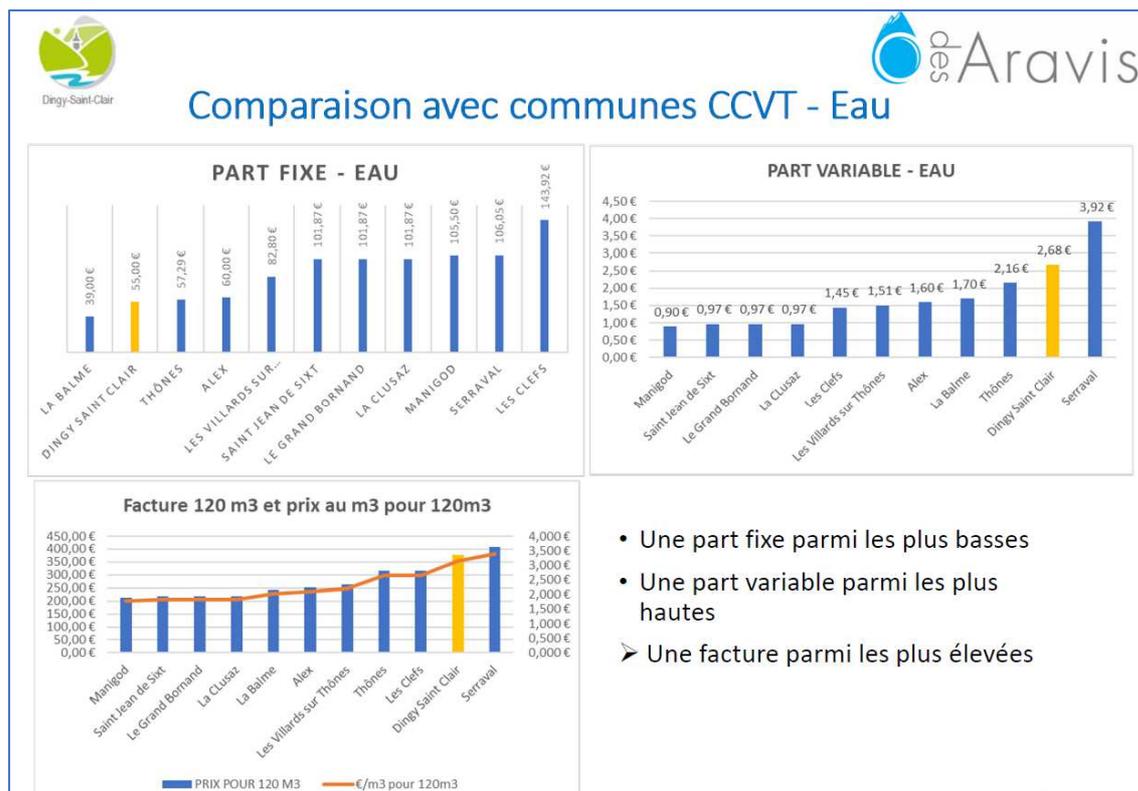
#### FINANCEMENT :

La SPL propose que les 870 KE de travaux prévus entre 2022 et 2026 soient financés par l'emprunt à hauteur de 750 KE (une négociation a déjà été engagée à cet effet), et par une contribution des abonnés au service sous la forme d'une augmentation des tarifs raisonnable et inférieure à l'inflation. Mme RIOM précise qu'il est préférable de contracter cet emprunt en début de contrat afin de lisser la charge sur la durée, d'autant qu'on observe une volatilité des taux inquiétante pour les années à venir.

Madame le Maire demande à ce que la SPL explore toutes les possibilités de subventionnements complémentaires aux 30% inscrits dans le PPI.

Madame RIOM confirme à l'assemblée que la commune de Dingy a **déjà réalisé de nombreux travaux** (ce qui explique un niveau déjà élevé de tarification pour les abonnés), les indicateurs de taux de renouvellement des canalisations et de rendement élevé du réseau attestant du travail déjà accompli.

Elle confirme **qu'une augmentation contenue et raisonnée des tarifs de l'eau est compréhensible** compte-tenu du niveau de prix déjà élevé.



Madame le Maire souligne que la commune s'apprête à **accepter de reporter les travaux de filtration/ultrafiltration**, (entre 604 et 1050 ke – chiffrage 2018), que le plan de financement est couvert, mais que la SPL doit encore se mettre d'accord sur la répartition de ses coûts entre les communes adhérentes, **ceux-ci s'étant révélés pour 2021 supérieurs à ceux annoncés (mutualisations inférieures à celles annoncées)**.

Madame RIOM explique que, si la mutualisation entre les communes tend à réduire les charges, elle ne permet pas pour autant de couvrir les nouveaux services accessibles via la SPL : astreinte, bureau d'études...

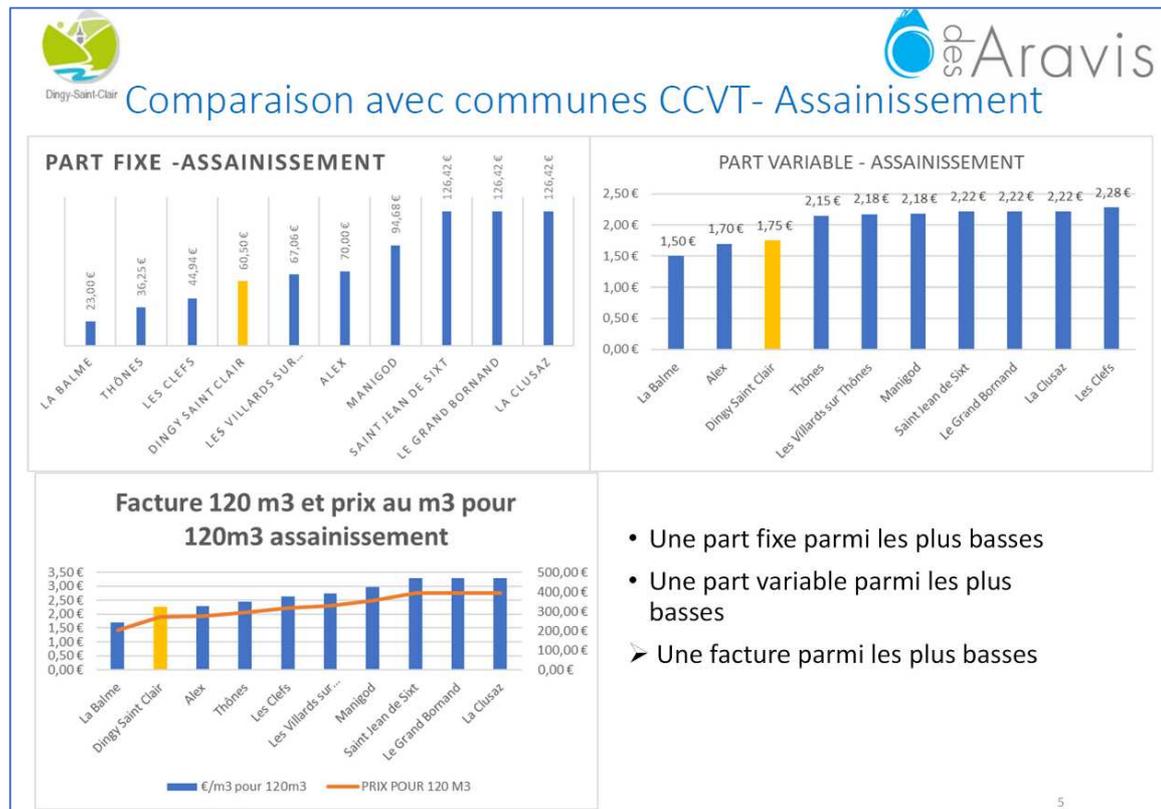
**ASSAINISSEMENT COLLECTIF :**

La tarification appliquée par la commune est parmi les plus faibles de la CCVT ; si la station d'épuration (de type macrophyte) est économe en frais de gestion, le budget d'investissement qui supporte les remboursements d'emprunt, n'est en revanche équilibré que par la facturation ponctuelle de nouveaux raccordés (application de la FPAC – Frais de Raccordement à l'Assainissement Collectif).

*Madame le Maire rappelle que les investissements avaient été figés dès 2018 pour cette raison.*

A date il n'est pas prévu de nouvelles tranches de collecteur, un réexamen sera fait régulièrement.

Une proposition d'augmentation mesurée des tarifs est faite, elle apparaît comme adaptée du fait de l'augmentation déjà appliquée en 2021.



**Une élue s'interroge sur la formule d'actualisation des tarifs insérée par la SPL dans les conventions qui les lient aux communes adhérentes.**

Mme Riom explique que les conventions conclues avec les communes n'ont pas été rédigées au même moment, et que les formules prévues ne sont pas toutes identiques. Elle précise qu'une harmonisation des contrats est en réflexion sur cet aspect. Elle indique que des échanges réguliers sont prévus avec les communes afin d'informer les élus de l'avancement des projets et d'actualiser les PPI.

**Un élu fait remarquer la hausse significative qu'il a constatée sur sa facture d'eau en 2022.**

Madame le Maire explique que les compteurs installés en 2021 effectuent une mesure au réel des consommations (par rapport aux compteurs anciens qui sous-comptaient les débits), et que par ailleurs le calage des dates de facturation a pu aboutir à une période de consommation supérieure à celle des factures précédentes.

**Madame le Maire informe que les demandes de la commune de Dingy à la SPL sont les suivantes :**

1-prise en compte de l'effort déjà consenti par les abonnés de Dingy (niveau de tarification déjà élevé, parfois double par rapport à d'autres collectivités de la communauté de communes)

2-répartition des coûts de la SPL différenciés selon la taille des communes adhérentes (solidarité entre collectivités et prise en compte du volume de redevances collectées)

3-principe de répartition des coûts de la SPL à différencier selon les particularités historiques et structurelles des abonnés : communes touristiques du haut – nombre de résidences secondaires plus impactant que pour les communes du bas du territoire.

La tarification proposée est la suivante :

	<b>Part fixe € TTC</b>		<b>Part variable € TTC par m3</b>		<b>Prix pour 120m3</b>	
	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<i>EAU POTABLE</i>	55.00	60.00	2.68	2.68	376.60	381.60 (soit +5€/an)
<i>ASSAINIST COLLECTIF</i>	60.50	60.50	1.75	1.82	270.50	278.90 (soit +8,4€/an)

**BÂTIMENTS D'ELEVAGE** : Sur la redevance d'eau potable, il est proposé de reporter la décote spécifique de 20% sur prix du m3 consommé **pour les bâtiments d'élevage** si la consommation est identifiée (hors bâtiment d'habitation).

**Madame le Maire remercie Mme RIOM et M. PATTY pour leur intervention claire et concise, elle indique que les échanges avec la SPL des dernières semaines ont été constructifs et que les élus de Dingy sont désireux de poursuivre le travail engagé avec O des Aravis dans le contexte de confiance mutuel auquel ils sont parvenus.**

*Mme RIOM et M. PATTY quittent la réunion.*

**Une élue s'interroge sur l'actualisation des tarifs insérée par la SPL dans les conventions qui les lient aux communes adhérentes.**

*Madame le Maire indique que des échanges entre élus des communes adhérentes ont déjà eu lieu et vont se poursuivre afin d'aboutir à une répartition des coûts de la SPL sur les communes adhérentes satisfaisante pour tous et de viser une harmonisation des tarifs appliqués en prévision du transfert de compétence à la CCVT prévue pour 2026.*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 15 voix POUR :**

- **APPROUVE** les tarifs de l'eau et de l'assainissement collectif applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 suivants :

	<b>Part fixe € TTC</b>	<b>Part variable € TTC par m3</b>
<i>EAU POTABLE</i>	60.00	2.68 *
<i>ASSAINIST COLLECTIF</i>	60.50	1.82

**\* EAU POTABLE BÂTIMENTS D'ELEVAGE** : décote spécifique de 20% sur prix du m3 consommé **pour les bâtiments d'élevage** si la consommation est identifiée (hors bâtiment d'habitation).

- **AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.*

*Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par télétransmission en préfecture le 21.06.2022 et affichage le 17.06.2022*

Dingy-Saint-Clair, le 09.06.2022

Le Maire,

Laurence AUDETTE